

ENCAN-BÉNÉFICE VIRTUEL DU FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM SUR L'ART

COMMENT ACHETER

- Les enchères débutent le 23 novembre 2023 à 14h00 et se terminent le 10 décembre 2023 à 20h00, heure du Québec.
- Les participant·e·s doivent être âgé·e·s de 18 ans et plus.
- En misant sur un lot, les participant·e·s attestent avoir lu et compris en totalité le règlement de l'encan et consentent à se conformer à ce règlement.
- À la clôture des enchères, la dernière mise enregistrée déterminera le plus haut miseur et le prix d'achat du lot.
- Aucune prime à l'achat ni taxes de vente (frais d'encan) ne seront facturées à celui·celle qui remportera une mise.
- Veuillez noter que le système d'encan (BYDealers) ajoute une prolongation de dix (10) minutes sur chaque lot si une mise est reçue sur un lot au cours des dix dernières minutes d'une vente. La période de prolongation de dix minutes additionnelles s'ajoutera par la suite sur chaque mise reçue.
- Le·la participant·e ayant soumis la plus haute mise (ci-après : « l'Enchérisseur·eusse ») sera informé·e par courriel, dans les minutes suivant la clôture de l'encan, du ou des lots qui lui seront destinés.
- Le FIFA fera parvenir une facture, en devise canadienne, à l'Enchérisseur·eusse payable par carte de crédit ou par Paypal dans un délai de **48 heures après réception de la facture**.
- En cas d'échec de paiement, Le FIFA se réserve le droit d'offrir chaque lot non payé à l'Enchérisseur·eusse précédant le·la plus haut·e Enchérisseur·eusse.
- Une fois le paiement reçu et approuvé, l'Enchérisseur·eusse devra prendre rendez-vous avec le FIFA afin de venir récupérer son lot **entre le 11 et le 21 décembre 2023**.
- Le lot est vendu tel quel et doit être accepté tel que décerné. Il n'est ni échangeable ni remboursable. Aucune compensation ou autre dédommagement ne sera accordé. Aucune substitution ne sera permise.
- L'acheteur·euse d'un lot pourra obtenir un reçu pour déclaration fiscale si le prix payé excède de 25 % ou plus la juste valeur marchande (JVM) du lot. Par exemple, si la JVM d'un lot est de 200 \$, un reçu pourra être émis pour un achat de 250 \$ ou plus. En cas d'émission d'un reçu fiscal, le montant correspondra à la différence entre le prix d'achat du lot et sa JVM. Par exemple, si la JVM d'un lot est de 200 \$ et que l'Enchérisseur·euse paye 300 \$, ce·tte dernier·ère recevra un reçu fiscal au montant de 100 \$.
- La juste valeur marchande (JVM) est déterminée par un·e évaluateur·rice ou par un·e expert·e professionnel·le mandaté·e par le FIFA. Elle n'est pas toujours représentative des indications de prix inscrites au catalogue.
- En prenant part à l'Encan, tout·e participant·e dégage de toute responsabilité les représentant·e·s du FIFA – employé·e·s, dirigeant·e·s, membres, administrateur·rice·s et représentant·e·s – de tout dommage, préjudice ou perte

qu'il pourrait subir en raison de sa participation, de l'acceptation ou de l'utilisation du lot.

POUR MISER

Pour miser en ligne, vous devez créer un compte sur le site de la maison d'enchère BYDealers et vous enregistrer à la vente du FIFA afin de recevoir un numéro de participant numérique.

Vous pouvez consulter le détail des œuvres qui seront vendues à la vente aux enchères en parcourant notre liste d'œuvres bilingue ([disponible en ligne ici](#)) qui contient les informations pertinentes sur chacune de celles-ci.

PRISE DE POSSESSION DES LOTS

- Les acquéreur·euse·s des lots seront contacté·e·s afin de prendre les arrangements nécessaires pour récupérer leur(s) œuvre(s). La prise de possession de(s) oeuvre(s) devra se faire avant le jeudi 21 décembre 2023. **Une preuve d'identité de la personne ayant payé sera demandée lors de la prise de possession par l'acquéreur·euse.**
- Si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer, nous pouvons vous faire livrer votre lot. Il est à noter que les frais de livraison seront à la charge de l'acquéreur·euse·s. Aux frais de livraison seront ajoutés des frais administratifs de 30%.
- Dans l'éventualité où le lieu de ramassage du lot serait fermé ou inaccessible à la date choisie en raison des mesures sanitaires imposées par le gouvernement, une autre date sera fixée d'un commun accord entre les parties.

Pour toutes questions relatives à ces règlements, veuillez contacter l'équipe du FIFA à l'adresse courriel dons@lefifa.com.